



DDT du Loiret

Lettre d'information du Pôle Bâtiments Durables, Accessibilité - N° 15 / Mars 2025

Une boîte à outils LHI



La Lutte contre
l'Habitat Indigne

l'Actu



► Un nouvel espace de communication

En tant qu'élu(e), vous êtes un acteur incontournable de la résorption de l'habitat indigne.

Le Plan Départemental de Lutte Contre l'Habitat Indigne 2022-2024 a instauré des espaces de communication à destination du ^{N°3} grand public et des élus locaux.

► Vous y trouverez des informations utiles et ciblées, répondant à vos besoins, comme des fiches réflexes / pratiques telles que « l'arrêté de mise en sécurité », des guides comme « qui fait quoi en matière de LHI ? ».

Cette boîte à outils, mise en ligne sur le site de l'AML, sera alimentée et mise à jour régulièrement.



Pour le consulter, rendez-vous sur <https://www.aml45.asso.fr/> renseignez vos **identifiants** pour accéder à l'espace réservé*. Cliquez sur « nos publications » puis « habitat indigne ».

*En cas de perte ou de difficulté rencontrée avec vos codes, nous vous invitons à vous rapprocher des services de l'AML

Plus d'informations : [aml45.asso.fr](https://www.aml45.asso.fr)



À retenir...



► **Sondage sur la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles, collèges et lycées.**

Le dispositif réglementaire révisé encadrant la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Votre retour d'expérience ne prendra que quelques minutes : ^{N°3} enqueteur.cerema.fr

Ce questionnaire restera ouvert jusqu'au 10 avril au plus tard.

Guide d'accompagnement de la réglementation / FAQ

Reconquête de logements au cœur de nos villes et villages



Qualité de la
construction

En ligne
de mire



►► Un guide à disposition
des maires et des élus locaux

19 fiches synthétiques à destination des élus décrivant des outils et leurs modalités de mise en œuvre.

Ce guide vous permettra de mieux comprendre les dispositifs mobilisables, les leviers afin de lutter contre la vacance et d'identifier un contact en tant que personne ressource afin de favoriser l'attractivité de vos villes et villages.

Vous y trouverez notamment :

- ▶ la plateforme zéro logement vacant ;
- ▶ les dispositifs d'Intervention Immobilière et foncière (DIFF) et Vente d'Immeuble à Réover (VIR) ;
- ▶ la procédure de « bien sans maître » ;
- ▶ les Opérations de Restauration Immobilière (ORI) ;
- ▶ la lutte contre l'habitat indigne.

► Plus d'informations : www.loiret.gouv.fr



Le monoxyde de carbone



Qualité de la
construction

Zoom sur...



►► Un ennemi invisible !

Chaque année, plus de 3000 personnes en France sont touchées par une intoxication au monoxyde de carbone (CO).

La présence du CO résulte d'une combustion incomplète de bois, butane, charbon, fuel, gaz, pétrole et propane. Des appareils et conduits d'évacuation vétustes, peu entretenus, mal utilisés, ainsi qu'une insuffisance de ventilation du logement, en sont les causes principales.



Nos conseils :

- ▶ entretenir régulièrement ces équipements et appareils par un professionnel ;
- ▶ demander l'attestation d'entretien ou de conformité (pour les chaudières à gaz) ;
- ▶ installer un détecteur de CO si vous possédez un de ces équipements pour garantir votre sécurité.

© Illustrations : Pascal Finjean / Contre Fish

► Plus d'informations : www.loiret.gouv.fr



► www.loiret.gouv.fr

Direction départementale des territoires du Loiret / SHRU / Pôle bâtiments durables, accessibilité
131 rue du Faubourg Bannier 45042 Orléans Cedex - Tél. : 02 38 52 47 42 - Mél : ddt-batiments-durables@loiret.gouv.fr

Conception réalisation : communication direction/SHRU - Crédits photos : Terra